



Regroupement familiale de deux jeune amoureux

Par **ETTo**, le **25/03/2010** à **16:29**

Bonjour,

je suis une jeune fille de 18 ans marocaine nationalité française étudiante; habitée chez mes parents de bonne situation financière je suis fiancée avec un marocain mon amour adoré établi au Maroc; il est jeune et travailleur. ma question s'il vous plaît : on va se marier le moi de juin c'est-à-dire acte.... donc je veux passer par le mariage français au consulat. est-ce que le consulat va accepter ce mariage ? et aussi j'aurais la chance de ramener mon mari avec moi pour vivre en France chez mes parents ? s'il vous plaît j'aime beaucoup ce garçon je veux vivre avec lui; j'aimerais bien savoir toutes les démarches que j'ai à faire. merci infiniment. mes sincères salutations dévouées.

Par **anais16**, le **18/04/2010** à **20:35**

Bonsoir,

plusieurs choses:

-si vous êtes française, on ne parle pas de regroupement familial, mais simplement d'un mariage mixte.

-le mariage devant les autorités consulaires doit être précédé de la publication des bans et de l'audition des époux pour connaître leurs intentions réelles (saisine du procureur si suspicion de mariage forcé ou mariage blanc). Ce sera à vous de défendre votre amour.

Je vous conseille de vous renseigner auprès du consulat pour connaître les pièces et modalités nécessaires.

-une fois le mariage célébré, il faudra alors demander un visa long séjour conjoint de français. Cette procédure prend du temps (6 mois maxi), et le consulat évaluera le niveau de français du conjoint étranger (formation obligatoire si jugée nécessaire). Il faudra être patients.

Anais

Anais